

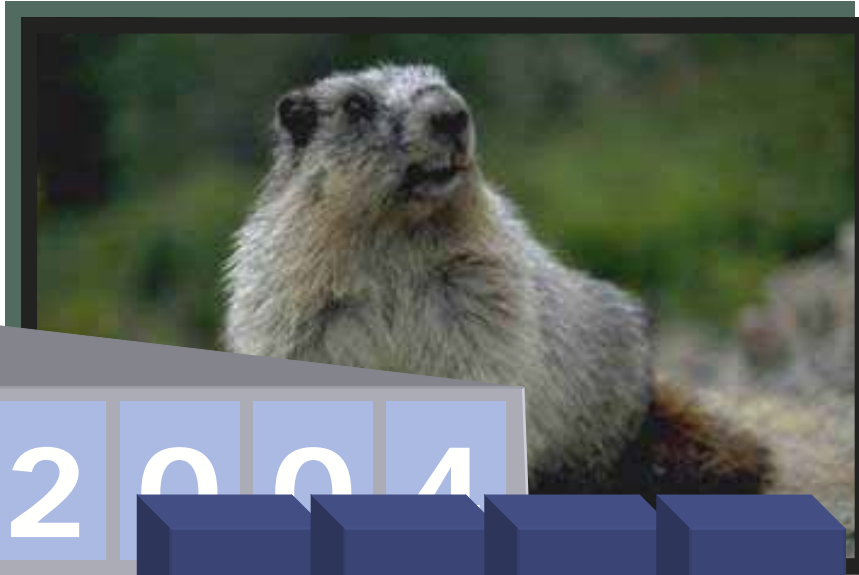


Le 2000

Volume 31, no 1

janvier 2005

Journal provincial



2004

2005

L'année de la marmotte ?

Lire le mot du président et du secrétaire général en page 3

Faites le bon geste ! Page 10

La surdité professionnelle... On ne s'entend plus Page 11

www.scfp2000.qc.ca

Votre source d'information syndicale

Table des matières

3-4

**Mot du président et
du secrétaire général**

5

**Le SCFP au 2000
Le Suroît
Réorganisation syndicale**

6 à 9

Les comités
CTT, Formation, CPSS, CRAT
Régie de l'énergie, Grieffs
Réseau des délégué-e-s sociaux
Condition féminine

10

Les Régions
Montmorency, Siège social
Faites le bon geste...

11

**Histoire de mon syndicat
Wal-Mart**

12

Le monde du travail
Après 5 ans et 5 millions
Full syndicats, plein emploi
Etats-Unis - Sous-traitance
Les TMS
Ontario: Désastre

Avis de recherche

Depuis plusieurs années, la section locale 2000 offre la possibilité à ses membres de publier un texte à l'intérieur de son journal syndical.

Cette offre est faite par le biais du petit parchemin bleu que vous retrouvez au coin inférieur droit de cette page. Pour être publié, c'est très simple, jugez-en par vous-même.

Mais pourquoi insister sur cette offre ?

Parce qu'il faut s'occuper de nos affaires.

Parce que le syndicat c'est vous, c'est important que vous puissiez donner votre avis et vos commentaires. Le tout doit bien entendu, respecter les droits individuels, la

loi et être de bon goût.

Et parce que c'est intéressant d'entendre parler de ce qui se passe ailleurs par des consoeurs et confrères de travail.

Pour y arriver, c'est là que vous intervenez.

Écrire un texte n'est pas une tâche si ardue. Il suffit de commencer à griffonner sur un bout de papier l'idée principale, les faits précis qui l'entourent et le but ou le message que l'on veut passer. Par la suite, il ne reste qu'à assembler toutes les pièces du puzzle et à broder un peu autour de tout ça et c'est fait.

Il y a 13 régions syndicales et ce serait intéressant qu'à partir du prochain numéro qui paraîtra en février, nous puissions publier un texte qui ferait part de vos idées,

vos sentiments et, de cette manière, commencer à faire le tour de la province.

Au plaisir de vous lire,



**Serge
Lachance,**
responsable
du comité
provincial de
l'information

P.S. N'oubliez pas de consulter votre site d'information syndicale
www.scfp2000.qc.ca

Le 2000

est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : **Claude Arseneault**

Secrétaire général : **Guy Poirier**

Responsable de l'information :
Serge Lachance

Montage et traitement de texte :
Carole Malboeuf

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au : Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est, 2e étage, Montréal Qc H2P 1L2

Tél.: (514) 381-2000

Courriel :
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression :
Atelier Québécois Offset Inc.



DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710

Un espace vous sera réservé

Vous avez un sujet et désirez être publié, la rubrique « **opinion du lecteur** » est pour vous. C'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à
information@scfp2000.qc.ca

Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.

Mot du président, Claude Arseneault et du secrétaire général, Guy Poirier



L'année de la marmotte ???



Les années se suivent et se ressemblent. C'est du moins ce qui me vient à l'esprit quand je relis ce que nous avons écrit dans le journal de janvier 2004. C'est peut-être décevant, mais sans doute pas étonnant.

En effet, plusieurs des dossiers que nous avons en priorité l'an dernier, seront encore à l'ordre du jour en 2005. Consultez les dossiers à la page suivante. Celui en tête de liste demeure *l'Équité salariale et le Plan d'évaluation*. Puisque la loi prévoit le paiement de l'équité le 25 novembre 2005, quoiqu'il advienne, cette année devrait voir une évolution significative dans cette saga.

Ce n'est évidemment pas le seul dossier important qui nous préoccupera au cours des prochains mois. Toutes les questions relatives au projet DCartes, la sous-traitance, la formation, la réingénierie de la relève de compteurs, etc., font également partie de nos préoccupations.

L'écriture de la nouvelle convention collective, c'est-à-dire l'intégration des différentes lettres d'entente négociées au cours des dernières années, sera une de nos tâches à accomplir en début d'année, sans oublier l'assurance salaire pour les employé-e-s temporaires.

Après avoir permis la permanentisation de plus de 600 membres en 2004, nous mettrons fin au processus d'affichage accéléré et reviendrons aux règles de la convention collective progressivement.

Gageons qu'il y aura encore plusieurs « réorganisations » et « optimisations » sur lesquelles nous devons plancher.

Dans nos instances, deux congrès seront aussi à l'agenda en 2005. Il s'agit de ceux du SCFP Québec au printemps et du SCFP National à l'automne.

Il ne faudrait pas oublier la commission parlementaire débutant en janvier qui porte sur le secteur énergétique au Québec. La section locale 2000 s'est jointe à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) pour le dépôt d'un mémoire devant la Commission de l'économie et du travail.

Comme vous voyez, nous avons encore cette année beaucoup de pain sur la planche. Alors après « le jour de la marmotte » voici « l'année de la marmotte ». Mais comme à la fin du film, où le personnage atteint son objectif, nous trouverons le moyen d'atteindre les nôtres.

Président provincial

Secrétaire général





Équité salariale et Plan d'évaluation

- W Tout le travail technique est pratiquement terminé.
- W Nous en sommes à négocier l'aspect monétaire.
- W Hydro nous a fait une première proposition.
- W Nous leur avons déposé une contre-proposition.
- W Une rencontre est prévue à la fin février.

(Une partie du prochain numéro sera consacrée à ce dossier).

Distribution DCartes



L'enjeu est toujours de faire absorber par la sous-traitance les coupures de postes que pourrait amener le projet DCartes (projeteur, agent de service, dessinateur, commis banque de données, etc.)

Assurer la pérennité de ces emplois à l'interne et maintenir les emplois en régions.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente d'une rencontre avec la direction (celle-ci nous est promise pour le début février).

Formation



Compléter la révision de l'ensemble des programmes de formation collégiale.

Compléter les analyses de situation de travail (AST) de chacun des emplois visés par l'entente sur la formation.



Réingénierie de la relève de compteurs

Nous avons dressé une liste des problèmes connus créés par l'application que la direction fait de la lettre d'entente, tels que les jours 00, la charge de travail, le temps inclément, etc...

Après huit ans, force est d'admettre qu'il faut réviser les termes de cette entente. Nous rencontrerons la direction sur ces sujets.

Concordance des textes de la nouvelle convention collective



Compte tenu des ententes sur la Relève de la main-d'œuvre et le renouvellement de la convention collective pour cinq ans, il faut maintenant intégrer tous ces textes de manière à n'avoir qu'une c.c. regroupant nos conditions de travail, dans laquelle nous aurons réécrits les textes des articles pour refléter les nouvelles conditions de travail.

La direction doit nous soumettre dans les prochaines semaines, une première ébauche. Nous pourrions vraisemblablement imprimer et vous remettre votre c.c. dans le courant de l'année.



Relève de la main-d'œuvre

Suite à la septième boucle, prévue pour la fin de l'hiver, les nouvelles règles négociées dans l'entente Développement et Relève de la main-d'œuvre, en ce qui a trait à la dotation et la formation, seront mises en application.

Dans le but d'avoir une main-d'œuvre qualifiée, disponible rapidement, une entente particulière est intervenue pour faire un appel de candidatures à tous ceux et celles qui y ont droit, pour appliquer les dispositions de la lettre d'entente 2000-G-60 (Évaluation des compétences).

Assurance salaire employé-e-s temporaires



Nous avons tenté d'en venir à une entente avec la direction pour que l'entreprise prélève sur votre paie la prime de 1,5% de votre salaire. Nous avons reçu une réponse négative et définitive. Après plusieurs tentatives, nous constatons que nous devons organiser la perception autrement pour mettre en œuvre cette assurance.

Nous vous demanderons dans les prochaines semaines, de réagir à cette attitude de la direction prête à faire ce qu'on demande pour les clubs de récréation, mais rien pour ses employé-e-s temporaires. Nous mettrons aussi en branle le plan « B » pour la perception des primes.

Le SCFP à la section locale 2000

Je me présente, mon nom est Louis Bergeron et je suis conseiller syndical à la section locale 2000. Plusieurs d'entre vous me connaissent déjà puisque je m'occupais des dossiers d'accidenté-e-s du travail depuis près de 15 ans, et ce pour les sections locales 957, 1500 et 2000.

Au printemps 2004, j'ai accepté les fonctions de conseiller syndical à la section locale 2000 en remplacement de mon confrère Michel Bergeron.

Mon mandat est de participer à l'action et à la vie syndicale avec les officiers, les vice-présidentes et vice-présidents provinciaux; soutenir leur démarche qui vise à maintenir et à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des membres de la section locale 2000.

S'ajoutent également à ce mandat, des services dispensés en support à quelques régions.

Durant la dernière année, j'ai eu à finaliser et fermer plusieurs dossiers déjà en cours dans d'autres sections locales, notamment au service de réparation des accidenté-e-s du travail.

Cette situation a eu comme conséquence de ne pas me laisser suffisamment de temps pour m'investir au 2000.

Le début de 2005 étant déjà amorcé, je suis plus présent au bureau et disponible pour participer aux activités provinciales, ce qui me plaît vraiment. En effet, l'énergie et l'activité des officières et officiers de la section locale sont stimulantes et enrichissantes.

L'année 2004 nous a donné un nouveau comité exécutif qui à mon avis, a déjà approuvé les débats et met de l'avant l'intérêt

des membres.

À tous ceux et celles dont la patience et la compréhension tout au long de 2004 m'ont permis de terminer les dossiers, je tiens à vous remercier en mon nom et au nom des membres qui en ont bénéficié.

Mon objectif pour 2005 étant d'accroître ma présence dans les dossiers propres à la section locale 2000, je vous dis donc à bientôt.



Louis Bergeron
Conseiller syndical SCFP

Le Suroît...

Le projet du Suroît ne se réalisera pas, titrait Hydropresse dans sa livraison de décembre 2004.

« Le 17 novembre, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il retirait son autorisation de réaliser le projet de la centrale thermique du Suroît. «Hydro-Québec m'a informé qu'elle se trouve désormais dans l'impossibilité technique de réaliser ce projet selon les conditions et l'échéancier prévus au départ », a expliqué Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. »

Ensuite, deux ou trois mots sur l'entente conclue avec la General Electric qui n'était plus valable, et pas plus, sur le consensus qui n'a pas été réalisé dans le milieu local quant à ce projet.

Hydro annonce qu'elle participera aux travaux de la commission parlementaire sur l'énergie qui sera suivie par une phase de consultation générale.

Aucune mention du tollé de contestations de la population en général, des nombreuses attaques de différents groupes sociaux au sujet de ce projet et de toute la couverture médiatique qui a duré des jours et des jours...

Aurait-on oublié que l'opinion populaire est en désaccord avec ce projet ?



Nous espérons fortement que non, et à ce sujet, la FTQ et la section locale 2000 ont déposé un mémoire sur l'avenir énergétique du Québec.

Nous y reviendrons ultérieurement...

Aux dernières nouvelles, la centrale de TCE Trans-Canada Energie (producteur privé albertain) à Bécancour, un projet semblable à celui du Suroît, fait actuellement l'objet d'une contestation par un groupe de citoyens.

Réorganisation syndicale et/ou fusion du 1500-2000

Les membres du Comité exécutif provincial se sont réunis deux jours en octobre dernier, pour enligner les travaux du comité de réorganisation syndicale nommé pour pondre un projet. Les membres du comité de fusion quant à eux, se réuniront dans les prochaines semaines pour dégager un projet de fusion avec la section locale 1500. On se souvient que la section locale 957 s'est retirée du projet.

Les deux projets devront être soumis à un Congrès spécial dont la tenue a été repoussée au printemps par les membres du Comité exécutif.



Horizon

2005

Au comité des changements techniques et technologiques, il y aura au menu pour l'année qui vient :

Le suivi des grands dossiers en cours soit, DCartes (implantation provinciale), SIC (livrable 1) et le nouveau MOM (micro ordinateur de main pour les releveurs et releveuses de compteurs) qui, comme on le sait, est frileux...

Un bon gros dossier en préparation sera celui de l'avenir du dessin (des dessinatrices et dessinateurs) au sein de l'entreprise.

Cela va sans dire que nous continuerons à surveiller les implantations de nouvelles technologies et/ou méthodes de travail afin de tenter de réduire au maximum l'impact sur les membres que nous représentons.

Nous référerons ainsi quelques dossiers en arbitrage afin de définir un peu plus le champ d'application de l'article 39.

Bref, du pain sur la planche pour 2005. Bien sûr, nous comptons sur votre vigilance pour nous aviser de tout changement de méthode de travail ou de système informatique.

Réjean Hurtubise
Responsable comité provincial des CTT



En 2005

Au cours de l'année qui vient, il va de soi que la priorité des membres de votre comité de formation ira au complément des différents programmes de formation. Il reste encore à démarrer la formation de la famille propriétés immobilières et à compléter la formation en dessin (définition des différentes spécialités et leur reconnaissance par la gestion).

Au menu, s'ajoute le suivi auprès des personnes qui ont ou auront complété un programme de formation afin de s'assurer de la pertinence des cours suivis, tant en formation préparatoire qu'en spécifique.

Enfin, il y a aussi différents mécanismes prévus ou non aux lettres d'entente qui n'ont pas encore été pleinement utilisés par les membres que nous représentons et qui devront être priorisés afin que tous les membres bénéficient de conditions facilitantes pour faire un choix éclairé au moment de postuler sur un emploi ou de suivre la formation préparatoire.

Cela va sans dire que vous serez encore au centre de nos priorités tout au long de cette année et que nous vous tiendrons informés des développements.

Réjean Hurtubise
Responsable comité provincial de formation

Espaces clos et/ou confinés



Vous connaissez la définition d'un espace clos ? Non, ce n'est pas une punition pour les claustrophobes. C'est plutôt un endroit auquel vous pouvez avoir accès dans le cadre de votre travail.

Si nous voulons définir un espace clos et/ou confiné, nous pouvons dire que c'est « un espace totalement ou partiellement fermé, notamment un réservoir, une cuve, une chambre, etc., qui n'est pas conçu pour être occupé par des personnes, ni destiné à l'être, mais qui à l'occasion peut être occupé pour l'exécution d'un travail ».

Pour certains emplois, dont les inspecteurs de barrages, cette notion est connue et les mesures de sécurité sont appliquées. Mais pour d'autres emplois, ex. : releveurs de compteur, cette notion est un peu moins connue.

Vous serez avisés au fur et à mesure des développements du dossier.



Pierre Venne
Responsable, comité provincial de santé et sécurité
Volet prévention